

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 1076

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 5

À l’alinéa 201, supprimer la première occurrence des mots :
« , le cas échéant, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.